



MONTREUIL SUR BRÈCHE



CAMBRONNE LES CLERMONT

CTEC BRÈCHE 2020-2025



Travaux de restauration du marais de Clermont

BILAN 2022



Travaux de déconnexion des eaux pluviales à Liancourt

Le Contrat de Territoire Eau et Climat Brèche 2020-2025 a été signé en 2020. Du fait des contraintes sanitaires, aucune signature officielle n'a été organisée. Il est passé en commission des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 4 mars 2020, puis a ensuite été signé par les différents maîtres d'ouvrage.

Sa mise en oeuvre a démarré dès le 1er janvier 2020.

Le contrat est organisé autour de 6 enjeux :

- **Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,**
- **Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,**
- **Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,**
- **Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,**
- **Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,**
- **Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation.**

Chaque enjeu comprend plusieurs actions, chacune étant reprise dans une fiche dédiée. Ce rapport reprend toutes les fiches actions et pour chaque projet, fait un bilan synthétique de ce qui a été réalisé en 2022.

Le contrat comprend 40 actions, correspondant à 16.97 M€ de travaux. 17 signataires étaient engagés initialement. 2 nouveaux signataires ont intégré le CTEC en 2022. La répartition prévisionnelle par enjeu est détaillée ci-dessous.

Enjeu	Montant des travaux
La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	576 251 €
L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	10 889 700 €
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	4 798 360 €
L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	571 255 €
L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	110 000 €
La communication et la sensibilisation	26 000 €
TOTAL	16 971 566 €

Tableau 1 : Répartition par enjeu des montants de travaux prévus au contrat

Sur les 3 premières années du contrat, 22 actions ont donné lieu à au moins une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'état d'avancement financier par enjeu est détaillé dans le tableau ci-dessous. En ce qui concerne les indicateurs techniques, en raison de leurs spécificités, ils sont présentés fiche par fiche.

Enjeu	Montant des travaux engagés	2020-2021	2022	%
La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	205 693 €	77 263 €	128 430 €	36 %
L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	1 029 321 €	178 051 €	851 270 €	9%
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	2 217 798 €	1 512 153 €	705 645 €	46%
L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	395 255 €	395 255 €	0 €	69%
L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	0 €	0 €	0 €	0%
La communication et la sensibilisation	10 354 €	10 354 €	0 €	40%
TOTAL	3 858 421 €	2 173 076 €	1 685 345 €	22.73%

Tableau 2 : Répartition par enjeu des montants de travaux engagés depuis 2020 et en 2022

Fiches actions du CTEC

Actions agricoles - CCLVD	5
Réduction des pollutions industrielles - CCLVD	6
Diagnostic multi-pression, propositions d'actions et animation captage	7
Actions agricoles sur le plateau picard	8
Reconstruction de la STEP de La Neuville en Hez / Réseaux	9
Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA	10
Mise en conformité des branchements d'assainissement	11
Actions suite à la RSDE	12
Mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville	13
Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA	14
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	15
Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt	16
Diagnostic assainissement sur Saint Just en Chaussée	17
Diagnostic assainissement sur Airion	18
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	19
Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA	20
Restauration de la zone humide du ru d'Airion	21
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt	22
Réouverture du ru des Ecoillaux	23
Etude et restauration des zones humides de Bulles	24
Restauration du marais de Bailleval	25
Restauration du marais de Monchy St Eloi	26
Restauration du marais d'Ars	27
Restauration du marais de Clermont suite au plan de gestion	28
Restauration de zones humides à Laigneville	29
Animation Rivières	30
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Fitz-James	31
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Montreuil sur Brèche	32
Restauration du marais Monroy	33
Mise en place d'un réseau de suivi	34
Restauration de la continuité écologique	35
Restauration R1	36
Remise en eau de méandres	37
Animation SAGE / CTEC	38
Animation zones humides	39
Actions pour limiter les ruissellements - CCLVD	40
Actions pour limiter les ruissellements - CCC	41
Amélioration de la connaissance des niveaux de nappe	42
Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de volumes prélevables	43
Pédagogie active et communication	44

Actions agricoles - CCLVD

1.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consistera à travailler en étroite collaboration avec Bio en Hauts de France pour initier une démarche vers l'agriculture biologique. Cela passe donc par le lancement d'une étude sensibio, puis par la mise en œuvre d'un programme d'actions adapté au territoire. Les filières BNI qui seront aidées dépendront des politiques territoriales et des opportunités.

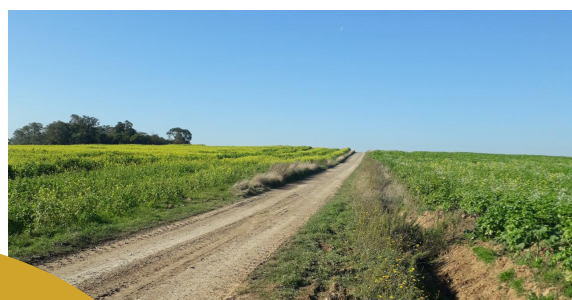
Réalisations 2022

L'étude SensiBio s'est terminée au début de l'année 2022, avec l'enquête de 9 agriculteurs supplémentaires, et une réunion de restitution à la fin du premier semestre. Cette restitution a donné lieu à un travail sur le plan d'action bio durant le comité technique du dialogue territorial. Suite à cela, 2 diagnostics de conversion ont été programmés pour être testés auprès d'agriculteurs volontaires. Une commune a également voté l'exonération de taxe sur le foncier non-bâti pour les terrains en bio. En novembre, 2 événements ont été organisés dans le cadre du mois de la bio, chacun réunissant une trentaine de personnes. Sur une autre culture à bas niveaux d'intrants, 5 agriculteurs ont été formés au fonctionnement d'une filière chanvre locale.

Enfin, plusieurs agents et élus de la CCLVD ont participé au voyage d'études à Rennes, organisé par Bio en Hauts de France.



Réunion de dialogue territorial



Parcelles avec couvert piège à nitrate

9 diagnostics réalisés suite à SensiBio
6,5% de la SAU du BAC Sacy Labryère en cultures bas niveau d'intrants

Réduction des pollutions industrielles - CCLVD

1.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est d'identifier si les rejets historiques ou actuels ont un impact sur la qualité de l'eau souterraine et d'évaluer leurs migrations potentielles.

L'action consistera donc à réaliser des analyses et à mettre en œuvre un programme de suivi.

Réalisations 2022

Aucune analyse n'a encore été réalisée. La CCLVD est en attente du retour d'un prestataire pour chiffrer les analyses.

**Estimatif : 18 600 €
Subvention
attendue de 50%**

Diagnostic multi-pression, propositions d'actions et animation captage

1.3

Rappel de l'action inscrite au contrat

Pour satisfaire à la demande du Préfet et de la DISEN (courrier DDT en date du 22/07/2019) pour la mise en œuvre d'un programme d'action et d'animation, la Communauté de Communes du Clermontois a décidé de poursuivre la démarche BAC débutée en 2017 par la définition de son BAC et l'étude de vulnérabilité intrinsèque. Reste à réaliser le diagnostic territorial multi-pression, l'analyse des risques, les propositions d'actions et l'élaboration du plan d'actions de l'étude BAC du clermontois. L'objectif est la préservation de la ressource en eau potable des captages du clermontois, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses, nitrates et pesticides. Il découle des objectifs des SAGE Brèche et Oise Aronde qui visent l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau du territoire et l'amélioration ou la préservation de la qualité de l'eau potable puisée et distribuée en limitant l'impact des activités agricoles et non agricoles sur la ressource en eau. Le programme d'actions aura pour objectif de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et correspondre au 11ème programme de l'AESN.

L'action consiste donc à : réaliser le diagnostic territorial multi-pression et l'analyse des risques, émettre les propositions d'actions, élaborer le plan d'actions et mettre en place une animation.

Réalisations 2022

En 2022, le poste d'animation a été pourvu avec le recrutement d'une animatrice. Elle a pris ses fonctions en fin d'année.

En parallèle, l'étude AAC sur Clermont a démarré.

128 430 €
Subvention de 80%

Actions agricoles sur le plateau picard

1.4

Rappel de l'action inscrite au contrat

Les actions correspondent à l'application de l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage de Saint Just. Par extension, ces actions pourront aussi être mises en œuvre au niveau des captages de Saint Rémy et Avrechy, identifiés comme sensibles au titre du SDAGE. Sont contenus entre autres des actions d'animations, de communication, de formation, de sensibilisation, le conseil en protection intégrée, le travail avec UniLaSalle de Beauvais. Dans le détail, les actions suivantes sont à mettre en place :

- Groupe d'échanges sur les techniques alternatives à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation des intrants (échanges lors de réunions techniques, tour de plaine, veille culturelle). Sont abordés durant ces échanges l'ensemble des techniques alternatives : bio, développement de filières BNI, agro-écologie.
- Mise en place d'expérimentations avec l'Institut UniLaSalle de Beauvais sur les cultures intermédiaires.
- Une communication sera menée sur les pratiques Agriculture Biologique, en partenariat avec Bio en Hauts-de-France.
- Deux bulletins annuels seront réalisés pour informer et sensibiliser les exploitants en éditant des recommandations techniques adaptées au contexte agro-pédo-climatique local.
- Des formations sur le raisonnement de la fertilisation seront organisées et les agriculteurs seront incités à y participer.
- Un travail sera mené en lien avec l'installation d'une chaufferie biomasse à Maignelay-Montigny pour que des TCR ou TCCR soient mis en place au niveau des zones de dilution.

Réalisations 2022

Les actions initiées en 2020 et 2021 se sont poursuivies en 2022. Le groupe d'échanges sur les techniques alternatives est en place. La mise en place de l'expérimentation avec UniLaSalle sur les cultures intermédiaires s'est poursuivie. Enfin, un autre projet avec UniLaSalle a continué. Il s'agit de travailler sur l'agroforesterie, la plantation de haies et la protection de la ressource. Ce projet répond également aux actions du BAC Grenelle. Ces actions n'ont pas fait l'objet d'aides de la part de l'Agence de l'eau.

Estimatif : 160 000 €
Subvention attendue de
80%

Reconstruction de la STEP de La Neuville en Hez / Réseaux

2.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consiste à reconstruire la station d'épuration de la Neuville-en-Hez, à déconnecter des surfaces actives raccordées au réseau unitaire de cette commune et à mettre en place l'assainissement collectif sur la commune de Litz, laquelle sera raccordée à la nouvelle station d'épuration de la Neuville-en-Hez au même titre que la Rue-Saint-Pierre voire Rémérangles (hors bassin versant de la Brèche).

Ces actions portant sur la zone de collecte de la Neuville-en-Hez seront accompagnées dans le cadre du CTEC sous réserve de l'éligibilité de la reconstruction de la station et du résultat de l'évaluation de l'impact des rejets ERU pour Litz. En l'absence d'impact sur la commune de Litz, l'extension de la zone de collecte sur Litz ne serait plus prioritaire engendrant le retrait de son inscription au CTEC

Réalisations 2022

Les travaux ont démarré en 2022, mais le dossier n'a pas encore été instruit. Le passage en commission des aides de l'Agence de l'eau est prévu pour mars 2023.

Estimatif : 7 448 300 €
Subvention attendue
de 32%

Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA

2.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2021. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi (27000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2002 (l'ensemble des travaux préconisés ont été réalisés). Un complément de chiffrage a également été prévu pour un Schéma Directeur des Eaux pluviales.

Réalisations 2022

Ce projet n'a pas encore démarré au 31/12/2022.

Estimatif : 260 000 €
Subvention attendue
de 80%

Mise en conformité des branchements d'assainissement

2.3

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'ensemble des diagnostics assainissement effectués ces dernières années a permis de mettre en évidence qu'une majorité des non-conformités porte sur le raccordement des eaux pluviales (gouttières, grilles eaux pluviales et trop plein de puisards) au réseau public d'eaux usées. De plus, de nombreuses installations d'assainissement autonomes (fosses septiques et bacs dégraisseurs) sont toujours en place malgré la présence de réseaux de collecte en domaine public. A l'issue de chaque contrôle, un rapport attestant de la conformité ou de la non-conformité de l'installation est envoyé aux propriétaires. En cas de non-conformité ils sont informés des pénalités auxquelles ils peuvent être assujettis s'ils n'effectuent pas, dans un délai de 6 mois, les modifications préconisées par l'agent en charge du contrôle. Ces pénalités correspondent à la majoration de la redevance dans la limite de 100% (article 9 du règlement de service assainissement). La Communauté de Communes du Liancourtois a pour objectif d'inciter les particuliers à respecter les prescriptions du règlement d'assainissement qui visent à répondre aux objectifs de préservation des milieux aquatiques fixées par la Loi sur l'Eau. Dans ce cadre, elle les accompagne en animant des campagnes de mises en conformité et en percevant des aides de l'Agence de l'Eau qui sont reversées aux particuliers.

Réalisations 2022

Les mises en conformité se sont poursuivies en 2022. 434 diagnostics ont été réalisés sur le territoire du bassin de la Brèche, dont 168 se sont avérés non conformes. 34 branchements ont été mis en conformité.

Afin de faciliter la prise en charge, une convention de mandat a été signée avec l'Agence de l'eau en décembre.

218 009 €

Subvention de 47%

34 mises en conformité réalisées

DAE de 315 600 € (convention de mandat)

Actions suite à la RSDE

2.4

Rappel de l'action inscrite au contrat

Afin de répondre à la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (RDSE 2), la CCLVD est en cours de réalisation d'une campagne de RSDE. Selon les conclusions issues de cette campagne (a priori 15 substances significatives sont retrouvées : 2 métaux, 5 HAP et 4 pesticides), des analyses complémentaires pourront être réalisées sur le réseau pour identifier les sources potentielles de ces substances significatives et des actions préventives ou de réduction seront à mettre en œuvre sur le territoire.

Réalisations 2022

Un plan d'actions a été proposé cette année et devra être mis en œuvre à partir de 2023.

Plan d'actions réalisé

Mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville

2.5

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif de cette action est de supprimer les rejets au milieu naturel (fossé puis Béronnelle) par temps de pluie au niveau du déversoir d'orage Pasteur à Mogneville. L'action consistera à mettre en séparatif la rue Pasteur et condamner le déversoir d'orage. 500 ml de réseau et environ 60 branchements sont concernés.

Réalisations 2022

L'opération n'a pas encore commencé et a été décalée aux prochaines années.

Estimatif : 510 000 €
Subvention attendue de
40%

Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA

2.6

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action aura pour objectif de diminuer les rejets au milieu naturel (Béronnelle) par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage de Liancourt.

Les travaux seront définis suite à la réalisation du diagnostic permanent et de la mise à jour du Schéma Directeur.

Réalisations 2022

Le SDA n'a pas encore été révisé.

Estimatif : 600 000 €
Subvention attendue
de 30%

Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation

2.7

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée. Elle n'est pas définie plus spécifiquement car il n'y a pas de projet identifié à la date de signature du CTEC. Cependant, au vu des enjeux et de la dynamique escomptée, il est probable que des projets de déconnexion et de désimperméabilisation verront le jour durant le CTEC, notamment la désimperméabilisation du parking de la Communauté de communes du Liancourtois, d'un parking sur Bailleval, de la place de la mairie à Laigneville. D'autres projets sont possibles mais restent à valider avec les communes : aménagement de la rue Paul Cézanne à Laigneville, aménagement de l'Avenue Albert 1er à Liancourt.

Réalisations 2022

En 2022, les travaux de déconnexion des eaux pluviales au niveau de l'avenue du Général de Gaulle à Liancourt ont été réalisés. A cet effet, des espaces verts, des massifs drainants et des parkings perméables ont été aménagés. Une cuve de récupération des eaux pluviales a également été installée sous le parvis de l'église afin d'arroser les espaces verts.



Assiette éligible :
346 761 €
Subvention de 80%

Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt

2.8

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action vise à supprimer la pollution diffuse au milieu naturel (Béronnelle) liée aux installations d'assainissement non collectif non conformes en zones humides à proximité immédiate du cours d'eau. Elle consiste à réaliser la desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt : pose de 65 ml de réseau de refoulement et création d'un poste.

Réalisations 2022

Le démarrage des travaux n'est prévu qu'en février 2023. Le dossier d'aide étant en cours d'instruction, le montant des travaux sera imputé au bilan 2023.

Estimatif : 70 000 €
Subvention attendue de
40%

Diagnostic assainissement sur Saint Just en Chaussée

2.9

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de mettre en exergue les dysfonctionnements du système d'assainissement de la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée et des réseaux associés et ce, afin d'intervenir sur les problématiques éventuelles dans les meilleurs délais. L'objectif final étant de limiter les rejets au milieu naturel en cas d'orage, d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les coûts d'exploitation.

L'action consiste donc à mettre en place un diagnostic permanent sur la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée et sur son réseau associé. Dans un second temps, elle consiste à réaliser des travaux nécessaires à une exploitation optimum, dans une logique d'amélioration continue.

Réalisations 2022

Le projet n'a pas démarré au 31/12/2022.

**Estimatif : 160 000 €
Subvention attendue de
80%**

Diagnostic assainissement sur Airion

2.10

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de mettre en exergue les dysfonctionnements du système d'assainissement de la station d'épuration d'Airion et des réseaux associés et de définir un programme pluriannuel d'actions pour améliorer la connaissance et le fonctionnement du réseau de collecte et de la station de traitement. L'objectif final étant de limiter les rejets au milieu naturel en cas d'orage, d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les coûts d'exploitation. L'action consiste donc à mettre en place un diagnostic sur la station d'épuration d'Airion et sur son réseau associé. Dans un second temps, elle consiste à réaliser des travaux nécessaires à une exploitation optimum du système d'assainissement.

Réalisations 2022

Le projet n'a pas démarré au 31/12/2022.

Estimatif : 56 000 €
Subvention attendue de
80%

Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation

2.11

Rappel de l'action inscrite au contrat

A l'image de la fiche 2.7, il s'agit ici de réaliser des projets permettant de diminuer les rejets polluants urbains de temps de pluie, traiter l'eau pluviale à la source et favoriser la recharge de la nappe, par déconnexion et désimperméabilisation.

A ce jour les projets ne sont pas encore identifiés. Cependant, sur la durée du CTEC, il est probable que ce type d'actions se développe, avec la mise en œuvre du SAGE et la présence de l'ADOPTA sur le département.

Cette fiche est dédiée aux projets sur le bassin de la Brèche hors territoire de la CCLVD.

Réalisations 2022

Aucun projet finançable par l'Agence de l'eau n'a émergé en 2022.



Exemple d'action de désimperméabilisation de l'espace public et de gestion du pluvial à la source

Estimatif : 125 000 €
Subvention attendue de
80%

Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA

2.12

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2020. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour les stations d'épuration de Breuil le Vert (22000 EH) et Breuil le Sec (6000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2006.

Réalisations 2022

Le diagnostic permanent est intégré dans le contrat de CSP signé avec Veolia et effectif à partir du 1er janvier 2023.

Estimatif : 260 000 €
Subvention attendue de
80%

Restauration de la zone humide du ru d'Airion

3.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action sera ciblée sur la propriété communale de la commune d'Airion, soit 9650 m² répartis le long de l'Arré et du ru d'Airion. Suite à l'abattage de la peupleraie, les travaux consisteront en un terrassement de la zone humide afin de permettre une meilleure connexion rivière/marais ainsi que de retrouver une couverture végétale diversifiée et caractéristique des zones humides. Des essences d'arbres (saule, aulne glutineux etc.) adaptées aux milieux humides seront implantées. L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement (pose de panneaux pédagogiques).

Réalisations 2022

Les travaux de restauration ont eu lieu en 2021. Il n'y a plus d'intervention de prévue sur ce site, en dehors d'un suivi post travaux.



Site 6 mois après travaux



Mare en eau (juin 2022)

**Éléments
comptabilisés sur
2021**

Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt

3.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides des communes de Bailleval (130,88 Ha), Breuil-le-Sec (74,53 Ha), Breuil-le-Vert (166,87 ha), Liancourt (91,10 Ha) et Rantigny (56 Ha) soit environ 525,79 hectares, répartis le long de la Brèche et de la Béronnelle inférieure. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux (attention particulière sur le marais communal de Breuil-le-Sec qui abrite plusieurs espèces patrimoniales). Pour cela, un diagnostic des milieux sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique et des souhaits des communes et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Réalisations 2022

L'étude s'est terminée au printemps 2022. Elle a permis d'aboutir à un programme d'action de restauration des zones humides communales sur 5 à 10 ans.

Suite à cette étude, le syndicat a rencontré les communes pour élaborer la tranche de travaux 2023, qui sera mise en œuvre sur les 5 communes en 2023.

Pas de nouvelle aide en 2022

Comité de pilotage de l'étude



Réouverture du ru des Ecoyllaux

3.3

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de rouvrir le ru des Ecoyllaux sur la commune d'Agnetz. Dans un premier temps, une étude est nécessaire afin de bien identifier les contraintes liées à ce projet et d'évaluer son coût.

L'action comprend la réalisation d'une étude de la population d'Ecrevisses à pattes blanches du secteur ainsi que d'une étude visant à définir les modalités de réouverture du ru des Ecoyllaux à proximité de la mairie d'Agnetz.

Réalisations 2022

Le SMBVB avait envisagé d'inscrire cette étude dans son PPRE mais devant les contraintes mises par les services de l'Etat, la décision a été prise de retirer ce projet du PPRE.

Par ailleurs, la commune a fait part de ses réserves sur la réalisation de cette réouverture, l'impact sur des aménagements communaux étant très important.

Enfin, les dernières prospections réalisées ont montré l'absence d'Ecrevisse sur le site. Pour l'ensemble de ces raisons, le projet n'a pas démarré et il est peu probable qu'il voit maintenant le jour à moyen terme.



Estimatif : 40 000 €
Subvention attendue
de 80%

Etude et restauration des zones humides de Bulles

3.4

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le marais de Bulles a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. L'objectif est donc de réaliser un diagnostic complet du site et d'élaborer ensuite un plan de gestion.

L'action comprend la réalisation d'un diagnostic en vue d'établir un plan de gestion. En parallèle, une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations sera menée.

Réalisations 2022

Le projet n'a pas encore débuté.



63 000 €
Subvention attendue
de 80%

Restauration du marais de Bailleval

3.5

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le marais de Bailleval a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. Des travaux de restauration sont prévus pour août 2019, sur recommandation du conservatoire. L'action a pour objectif de suivre l'évolution du site après travaux, puis en fonction des résultats, d'élaborer un plan de gestion. Cette action ne concerne que le site du marais de Bailleval, qui est ainsi exclu de la fiche relative à l'étude des zones humides de Bailleval, sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'action comprend le bilan des travaux effectués en 2019 ainsi que le suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand. Dans un second temps et en fonction des premiers résultats, un plan, de gestion sera réalisé.

Réalisations 2022

Les travaux ont été réalisés au printemps 2022. Ils ont consisté en la pose d'une clôture pour permettre le pâturage ovin et en la reprise des berges de l'étang. Suite aux travaux, la population de Mouron délicat a fortement augmenté, permettant à cette population d'être une des plus importantes de l'Oise.

Les éléments techniques et financiers de ce projet ont été comptabilisés sur 2021.



Mouron délicat



Installation de clôture et mise en place du pâturage

**Éléments comptabilisés
sur 2021**

Restauration du marais de Monchy St Eloi

3.6

Rappel de l'action inscrite au contrat

Situés sur la commune de Monchy-Saint-Eloi, dans la basse vallée de la Brèche, aux portes de Creil, le Marais de Monchy et la Grande Prairie correspondent à une ancienne tourbière alcaline aujourd'hui boisée et à une zone marécageuse essentiellement plantée en peupliers. Malgré le boisement du site, des espèces végétales caractéristiques des systèmes tourbeux ont subsisté dans quelques clairières. La flore présente ainsi un intérêt écologique assez élevé. Afin de préserver et valoriser cette richesse écologique, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie gère le site depuis 2005. Malgré cela, la connaissance du fonctionnement du site reste encore à approfondir. L'action a un double objectif : d'une part approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du site, d'autre part poursuivre la restauration et la préservation de la zone.

L'action comprend la réalisation d'une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations. En parallèle, les actions de restauration se poursuivront par le recreusement de mares et le renforcement des populations d'Aconit napel. Enfin, les suivis des boisements et batraciens se poursuivront.

Réalisations 2022

Un pâturage de 70 ovins a été mis en place du 28 septembre au 19 octobre. En parallèle, des travaux ont été réalisés : fauche du bas marais en partenariat avec le lycée d'Airion, réparation de clôtures, coupe de rejets de ligneux... Le suivi scientifique a également permis de valider la présence de *Carex flava* et de suivre *Thalictrum flavum*, *Aconit napel*, *sonchus palustris*, *Juncus subnodulosus*, *Dactylorhiza fuchsii* et *Lithospermum officinale*. Une nouvelle espèce a été découverte : *Thelypteris palustris*.

Les stations d'Acer lancéolée ainsi que d'autres EEE ont été pointées.

Pour ce qui est de la faune, il y a eu une réactualisation des espèces d'Odonates et la découverte du *Sympetrum fonscolombii*, ainsi qu'une réactualisation des données Orthoptères et la découverte du criquet ensanglanté *Stethophyma grossum*.

Estimatif : 92 000 €
Subvention attendue de
80%

Restauration du marais d'Ars

3.7

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de restaurer le marais d'Ars en réouvrant le milieu. Il est également attendu une augmentation de la population d'Aconit napel.

L'action comprend des travaux de réouverture sur le marais d'Ars afin de lutter contre le développement d'espèces ligneuses et ainsi éviter la fermeture du milieu. Dans un second temps, un suivi et un renforcement de la population d'Aconit napel sera effectué.

Réalisations 2022

La commune a intégré le CTEC en 2022. Suite à l'impossibilité d'intervenir pour le conservatoire, il a été décidé de faire réaliser le plan de gestion par un bureau d'études. Après consultation, c'est le CPIE qui a été retenu pour cette prestation. Elle démarrera en 2023.



Estimatif : 15 000 €
Subvention attendue de
80%

Restauration du marais de Clermont suite au plan de gestion

3.8

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend des travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide, qui seront définis à la suite de l'étude, ainsi que des aménagements pour l'accueil du public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques etc.). Les travaux seront ciblés sur la propriété communale de la ville de Clermont, soit 14,6 hectares encadrée par l'Impasse Pergaud, la voie SNCF, l'avenue des Déportés et la RN31. Un plan d'entretien du site, comprenant le maintien des milieux ouverts sera défini à la suite de l'étude.

Réalisations 2022

La tranche 1 du plan de gestion, prévue en 2021 mais reportée, et la tranche 2, ont été réalisées cette année. Environ 2 hectares de zones humides ont ainsi été restaurés. Les travaux ont consisté en un étrépage sur la partie la plus sèche du marais et une réouverture du milieu sur les secteurs encore relativement humides. Une fauche exportatrice a aussi été réalisée sur une roselière.



Etrépage



Coupe de la végétation

49 374 €
Subvention de 80%
2 ha restaurés

Restauration de zones humides à Laigneville

3.9.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le CTEC a été élaboré peu de temps avant les élections municipales de 2020. Par ailleurs, la création d'un poste dédié aux zones humides sur le bassin de la Brèche est récente. Pour ces 2 raisons, certains projets en zones humides ont pu ne pas être identifiés, soit parce que l'équipe municipale en place ne souhaitait pas s'engager sur un projet à quelques mois des élections, soit parce qu'elle n'avait tout simplement pas été sensibilisée à la problématique de la préservation des zones humides. L'objectif de cette fiche est de permettre la réalisation de projets en zones humides sur des secteurs répondant à l'un de ces 2 critères, dans le cas où la situation évoluerait après les élections. Les projets seront similaires à ce qu'il y a ailleurs, à savoir élaboration puis mise en œuvre d'un plan de gestion, couplées éventuellement à une mise en valeur pédagogique ou à de l'acquisition. L'action ne peut être définie avec précision mais regroupe les différentes typologies rencontrées en zones humides : diagnostic, travaux, acquisition, valorisation pédagogique.

Réalisations 2022

La commune de Laigneville a intégré le CTEC pour cette action. En 2022, elle a acquis 2.2 hectares de zones humides.

Le lancement d'une étude sur l'ensemble des zones humides reste soumis à un accord sur une étude plus vaste de la zone, en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Oise.

20 189€

Subvention de 80%

2.2 ha acquis

Animation Rivières

3.10

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va viser à la mise en œuvre du PPRE du syndicat, la restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Brèche (lancement et suivi des études, suivi des travaux), la réalisation de travaux ponctuels en régie (embâcles, suppression de micro seuils...), le suivi des cours d'eau et des pollutions, la participation aux réunions des services de l'Etat (comité de gestion de la ressource en eau, forum...) et la réalisation d'actions de sensibilisation. Par ailleurs, sur les travaux les plus emblématiques, afin de mesurer quantitativement et qualitativement les effets des opérations, il est prévu de réaliser un suivi écologique pour caractériser l'évolution du milieu après une intervention (efficacité de l'action menée, objectifs fixés atteints, besoin d'ajustements ou d'actions complémentaires). Ce suivi comprendra la réalisation de mesures identiques avant et après travaux, dont le choix sera fonction des objectifs à atteindre et intégrera les délais de réponse des éléments étudiés. Il est à noter que le dispositif répondra au guide de l'AFB intitulé « élaboration de suivis d'opérations de restauration hydromorphologiques en cours d'eau ». Les modalités exactes du suivi seront élaborées par les animateurs, en lien avec l'OFB, l'Agence de l'eau et les structures GEMA voisines.

Réalisations 2022

Les actions réalisées en 2022 par les animateurs sont dans leur grande majorité reprises dans ce rapport. Ont notamment été réalisés le reméandrage de la Brèche à Ronquerolles (fiche 3.15) et la 3ème tranche du PPRE (fiche 3.16).

Au-delà de ces actions, les animateurs ont suivi le réseau de mesure de la qualité (fiche 3.14), ont finalisé l'étude de restauration de la continuité écologique sur le moulin de Ramecourt et engagé ou poursuivi les démarches de restauration de la continuité écologique sur 3 ouvrages (Agnetz (grand Ronquerolles), Breuil le Sec, Etouy).

111 226 €

Subvention de 80%

2ETP, 2 actions PPRE réalisées,

1 étude RCE terminée, 14

actions de sensibilisation, 587

m restaurés, 0 ouvrage effacé, 1

méandre reconnecté

Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Fitz-James

3.11

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Fitz-James, soit 60,77 hectares, répartis le long de la Brèche, de l'Arré et au niveau des sources de la Béronnelle. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux. Pour cela, un diagnostic des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Réalisations 2022

En 2022, l'étude a été finalisée et la première tranche du plan de gestion a pu être mise en oeuvre. Elle a consisté en la création de 2 mares, l'abattage de peupleraie, la réalisation de fauche exportatrice, la plantation d'espèces adaptées aux zones humides ou encore la pose de panneaux pédagogiques.

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMBVB.



Mare temporaire sur le site de petit Fitz-James



Panneau pédagogique

34 643 €
Subvention de 80%
1,5 ha restauré

Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Montreuil sur Brèche

3.12

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude qui concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Montreuil-sur-Brèche, soit 10,05 hectares, répartis le long de la Brèche amont. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs. Pour cela, un diagnostic complet des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, CENP). Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Réalisations 2022

L'étude des zones humides a été finalisée au début de l'année et le plan de gestion a pu être mis en oeuvre. Une mare a ainsi été terrassée et une peupleraie abattue. Un sentier pédagogique a été créé, avec notamment la mise en place de 2 passerelles et de panneaux pédagogiques.

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMBVB.



Passerelle installée au-dessus de la Brèche



Panneau pédagogique

48 606 €
Subvention de 64%
1 ha restauré

Commune de Montreuil sur Brèche



Restauration du marais Monroy

3.13

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend les acquisitions des dernières parcelles qui ne sont pas encore communales (soit X parcelles correspondant à 5.59 hectares) ainsi que les travaux (actions sur les milieux forestiers, les milieux ouverts, le réseau hydrographique et actions en sensibilisation) en fonction du plan d'actions établi et concernera le marais Monroy, soit 8,5 hectares en zone humide, répartis le long de la D1016 et de la D200. Actuellement, la part de parcelles appartenant à la commune équivaut à 49 % (zone humide et hors zone humide). L'objectif sera de restaurer les fonctionnalités (réservoir de biodiversité, zone tampon à proximité de voies de communication etc.) de la zone humide et d'aménager le site au public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques, création d'une base d'accueil etc.). Après réalisation des travaux, des actions d'animation seront mises en œuvre.

Réalisations 2022

Aucune animation scolaire n'a pu être réalisée en 2022.

La commune a poursuivi ses acquisitions dans le marais mais n'est pas encore propriétaire de l'intégralité de la zone. Ainsi, les travaux n'ont pas encore démarré.



Marais communal à 89%

Mise en place d'un réseau de suivi

3.14

Rappel de l'action inscrite au contrat

Suivi de la qualité physico-chimique, biologique et polluants spécifiques des cours d'eau en utilisant des indices normés et répondant aux critères de la Directive Cadre sur l'Eau. Les prélèvements physico chimiques concernent les 11 paramètres classiques (DCE), des paramètres complémentaires dont les MES et le suivi des polluants chimiques déclassant, les mesures biologiques concernent l'I2M2 (doublé avec l'IBG-DCE), l'IBD. Deux stations, à Breuil-le-Sec sur le ru de la Béronnelle supérieure et à Clermont sur le ru de la Garde, sont concernées par l'intégralité de ces mesures. Une troisième station, sur la Béronnelle à Liancourt, ne sera concernée que par les mesures biologiques et chimiques spécifiques. Le cadrage des mesures Bio et polluants spécifiques tiendra compte du calendrier du réseau officiel de suivi de l'Etat afin de garantir leur complémentarité

Réalisations 2022

Le SMBVB a réalisé le suivi qualité sur le ru de la Garde et la Béronnelle (supérieure et inférieure). Les données 2022 n'ont pas encore été exploitées. Les résultats du suivi 2021 sont présentés ci-dessous :

	Ru de la Garde	Béronnelle à Liancourt	Béronnelle à Breuil le Sec
Physico-chimie	Moyen	Moyen	Moyen
Hydrobiologie	Mauvais	Mauvais	Mauvais
Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Mauvais

9 657 €
Subvention de 80%

Restauration de la continuité écologique

3.15

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend les travaux sur les ouvrages dont les études sont en cours à la signature du CTEC (Commanderie, Grand Fitz James, Ramecourt, PGElec). Elle comprend aussi les études et travaux sur d'autres ouvrages de la Brèche, sans qu'il soit possible actuellement de les définir. L'accord du propriétaire est évidemment indispensable avant de pouvoir lancer la démarche, et tous les propriétaires n'ont pas encore été rencontrés ou certains sont pour l'instant opposés mais une évolution peut se produire durant la période du CTEC. A titre indicatif, il est envisagé de réaliser en 2020 les travaux sur Grand Fitz James et PGElec et en 2021 sur Ramecourt et la Commanderie. Les autres ouvrages susceptibles d'être intégrés à la démarche sont : moulin de Cauffry 2, moulin de Bailly le Bel, moulin Lessier, moulin Foulon, moulin d'en bas, moulin d'en haut, moulin de Wariville, moulin de Monceaux, moulin de Sainfontaine, centre équestre d'Airion... (liste non exhaustive).

Réalisations 2022

Aucun ouvrage n'a été aménagé en 2022.

L'étude d'aménagement du moulin de Ramecourt s'est terminée et la consultation pour la réalisation des travaux a eu lieu à la fin de l'année. La suppression de l'ouvrage est prévue pour 2023.

D'autres études se sont poursuivies (moulin du grand Ronquerolles (Agnetz), moulin de Bailly le Bel (Breuil le Sec)) ou ont démarré (moulin d'en bas (Etouy)).

44 820 €

Subvention de 80%

0 ouvrage effacé

1 étude débutée

Restauration R1

3.16

Rappel de l'action inscrite au contrat

Cette action correspond aux fiches projets B, C, D, F, G, H, K, L et M du PPRE 2020-2024. Ces projets ont été regroupés au sein d'une même action car ce sont tous des actions de restauration de type R1, simples à mettre en œuvre et ne nécessitant que très peu de concertation (hormis pour les clôtures et abreuvoirs). Il s'agit de la mise en place de peignes et déflecteurs (fiches B et C du PPRE), de recharge granulométrique (fiche D), d'arasement de merlon et de reprofilage de berge (fiche F), d'aménagement d'abreuvoirs (fiche G), de mise en place de clôtures (fiche H) et de restauration de la continuité écologique sur des petits ouvrages de type buse ou micro seuils (fiches K, L et M).

Réalisations 2022

Le SMBVB a réalisé en 2022 la restauration de l'Arré au niveau d'Avrechy. Les travaux ont consisté à créer des banquettes au sein du lit de l'Arré, par apport de terre, afin de dynamiser les écoulements et de limiter l'envasement.



Banquettes sur l'Arré

85 473 €
Subvention de 80%
Tranche 3

Remise en eau de méandres

3.17

Rappel de l'action inscrite au contrat

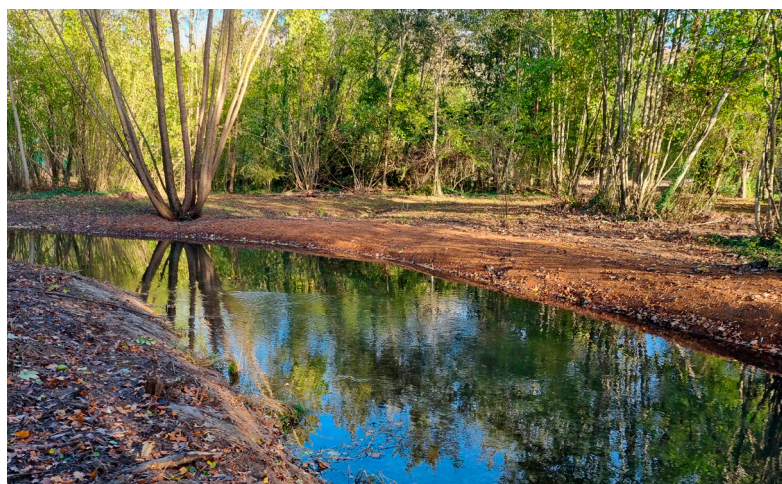
Cette action correspond à la fiche projet I du PPRI. L'action consiste à remettre en eau 5 méandres déconnectés suite à des travaux de rectification réalisés dans les années 1970. Ces méandres se situent, de l'aval vers l'amont, à Bailleval, Agnetz, Etouy et Litz (2 sites). Actuellement, les secteurs à reméandrer sont complètement isolés du cours d'eau. Les travaux se décomposeront donc en plusieurs phases. La première phase consistera en un reprofilage des méandres existants et quelques travaux forestiers préparatoires (abattage d'arbres, sélection de la végétation) si nécessaire. La seconde phase consistera en un apport granulométrique dans le lit des méandres afin de diversifier les futures profondeurs et écoulement et les prochains habitats. La troisième étape verra la connexion des méandres. La quatrième phase comprendra le comblement partiel du lit actuel de la rivière avec les matériaux issu du nettoyage des méandres et des merlons de curage.

Réalisations 2022

La Brèche a été reméandrée sur le secteur de Ronquerolles. L'ancien méandre, encore visible sur site et sur le cadastre, a été remis en eau. Le bief où s'écoulait la Brèche avant travaux a, lui, été comblé.

La maîtrise d'oeuvre conception a été réalisée par SOGETI, le suivi de travaux étant assuré en régie par le SMBVB.

En parallèle, le syndicat a lancé une étude pour restaurer la Brèche à Litz, conformément au PPRE.



Méandre restauré

150 056 €

Subvention de 80%

1 méandre restauré

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va avoir pour objectifs de suivre la procédure d'élaboration du SAGE jusqu'à son terme, puis de l'animer. L'animation va donc consister dans un premier temps à assurer le suivi du prestataire et de la procédure d'enquête publique et dans un second temps à sensibiliser les différents acteurs du bassin aux objectifs et aux actions inscrits dans le document afin de faciliter leur mise en œuvre. Pour ce qui est des actions dont le SMBVB est ciblé comme maître d'ouvrage, l'animateur aura à sa charge leur suivi et leur mise en œuvre, à l'exception des actions relevant de la GEMA, pour lesquelles il n'aura qu'un rôle de pilotage (autres animations dédiées au sein du SMBVB). De plus, l'animateur aura en charge le secrétariat de la CLE (rédaction des avis, organisation des bureaux et des commissions...). En parallèle, l'animateur réalisera le suivi de la mise en œuvre du CTEC : suivi des projets inscrits au contrat, accompagnement des maîtres d'ouvrage... Dans le cadre de ces 2 animations, l'animateur devra organiser des actions de sensibilisation des élus et acteurs locaux.

Réalisations 2022

Les principales réalisations cette année ont concerné le démarrage d'une étude de gouvernance relative à la compétence ruissellement et des discussions sur une modélisation de la nappe.

L'étude de gouvernance a été stoppée à l'automne du fait de la très forte hétérogénéité de la connaissance sur le bassin en termes d'actions à mener. En ce qui concerne la modélisation, une démarche a débuté afin de réaliser la modélisation à une échelle plus importante que le simple bassin de la Brèche (étude en inter-SAGE sur l'Oise).

76 325 €

Subvention de 50%

22 actions CTEC réalisées

ou en cours, 1 action de

communication réalisée, 0%

du territoire couvert par une

démarche de lutte contre le

ruissellement

Animation zones humides

3.19

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va avoir pour objectifs de mettre à jour la cartographie des zones humides en vérifiant les zones soumises à contestation et en enrichissant la délimitation réalisée par des zones éventuellement non répertoriées en 2012, de sensibiliser les différents acteurs locaux aux rôles et à l'intérêt des zones humides, d'accompagner les communes du bassin dans leurs projets de gestion des zones humides et enfin, de réaliser une hiérarchisation des zones humides.

Réalisations 2022

L'animation a permis la réalisation de travaux de restauration sur Clermont, Fitz-James et Montreuil sur Brèche (cf. Fiches 3.8, 3.11 et 3.12) ainsi que la finalisation des travaux à Bailleval, débutés en 2021 (Fiche 3.5).

De nombreuses animations ont également été réalisées, aussi bien en milieu scolaire (12) qu'à destination du grand public (journée mondiale des zones humides, balade inter générationnelle à Airion, sortie dans le marais de Clermont...).

Enfin, l'étude sur les 5 communes de l'aval de la Brèche s'est terminée et l'animatrice a rencontré les communes afin de planifier les interventions 2023.

52 976 €

Subvention de 80%

1ETP, 1 secteur ZH vérifié, 18 actions de sensibilisation, 8,5 ha de zones humides restauré, 60 ha de zones humides gérés par le CEN, 5 projets communaux accompagnés (Nogent, Clermont, Fitz-James, Montreuil sur Brèche, Bailleval), 21,4 ha de zones humides concernés par des projets communaux

Actions pour limiter les ruissellements - CCLVD

4.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le zonage d'assainissement notamment pour sa partie pluviale est en cours de révision par la Communauté de communes du Liencourtois. Dans ce cadre, différents dysfonctionnements liés aux ruissellements ont été identifiés. La majorité des actions proposées sont la mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce telles que l'aménagement de saignées, fossés et mise en place de haies.

L'objectif de cette action est de diminuer les rejets polluants par temps de pluie, traiter l'eau pluviale à la source, favoriser la recharge de la nappe et diminuer les coulées de boue.

Réalisations 2022

Aucune action n'a été réalisée en 2022. Une problématique liée à la maîtrise d'ouvrage est également rencontrée. A ce titre, le SMBVB a lancé une étude de gouvernance qui n'a pas encore permis de structurer la maîtrise d'ouvrage sur ces missions.

Estimatif : 176 000 €
Subvention attendue de
80%

Actions pour limiter les ruissellements - CCC

4.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

La Communauté de Communes du Clermontois va lancer en 2019 son schéma directeur d'assainissement pluvial. Il permettra d'identifier les dysfonctionnements liés aux ruissellements et de proposer un programme de travaux hiérarchisé. Le coût de ces travaux n'est pas connu à ce jour.

Réalisations 2022

L'étude a été finalisée en 2022 et présentée au comité de pilotage. Aucune action n'est pour l'heure planifiée, dans l'attente d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le bassin.



Traces d'érosion à Noiretel

Etude finalisée

Amélioration de la connaissance des niveaux de nappe

5.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consistera à sélectionner des piézomètres ou forages existants de sorte à avoir une évolution du niveau de nappes la plus fiable possible. Il n'y a pas de coûts associés (uniquement du temps passé) mais au vu de l'importance de la thématique, les acteurs ont souhaité mettre en évidence cette action par une fiche.

Réalisations 2022

Cette action n'a pas démarré. Le seul suivi des nappes reste celui réalisé par le BRGM.

Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de volumes prélevables

5.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les échanges nappe – rivière sur l'amont de la Brèche et de l'Arré dans le but de déterminer plus précisément une relation entre la distance d'un forage au cours d'eau et son impact sur celui-ci. A l'échelle du bassin, l'objectif sera de déterminer le fonctionnement global de la nappe afin de pouvoir définir à terme, des volumes prélevables.

L'action comporte la réalisation de 2 études, l'une sur les relations nappe/rivière à l'amont de la Brèche et de l'Arré, l'autre sur la détermination de volumes prélevables.

Réalisations 2022

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2022 afin de discuter des modalités de mise en oeuvre d'une étude de modélisation de la nappe. Plusieurs SAGE ayant envisagé de réaliser une telle étude, il est apparu plus pertinent d'essayer de réaliser cette étude en inter SAGE, au niveau de l'Oise, en associant tous les acteurs et usagers.

A l'heure actuelle, il n'y a pas encore eu d'accord sur la réalisation de cette étude et son portage.



Réunion de concertation sur la réalisation d'une étude de modélisation de la nappe

Estimatif : 110 000 €
Subvention attendue de
80%

Pédagogie active et communication

6.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de sensibiliser les acteurs du bassin aux différentes problématiques liées à la gestion de l'eau, aussi bien petit cycle que grand cycle, et de les informer sur les dispositifs existants pour préserver ou améliorer l'état actuel des masses d'eau et du climat, afin que chacun ait les clés pour agir.

La fiche action regroupe l'ensemble des actions de communication envisagées sur le bassin, aussi bien par le SMBVB dans le cadre de l'animation SAGE/CTEC que par la CCLVD dans le cadre de l'animation captages. L'action comprend 1 journée de formation par an sur la durée du CTEC, organisée conjointement entre le SMBVB et la CCLVD, ainsi qu'un atelier participatif « eau et climat » sur plusieurs jours (une partie des formations agricoles sont comprises dans la fiche BAC agricole). En parallèle, il est prévu la réalisation de supports pédagogiques tels que des panneaux, brochures, zones tests... et l'organisation de réunions favorisant les retours d'expériences. La cible de l'action est constituée des élus du SMBVB, des élus de la CLE et des agriculteurs situés sur les AAC en priorité, avec une ouverture possible à l'ensemble des élus municipaux intéressés et aux services techniques.

Réalisations 2022

Le SMBVB est intervenu lors de la fête de la science à Nogent sur Oise, afin de présenter les aménagements possibles en zones humides ainsi que sur le pluvial en milieu urbain. En ce qui concerne la CCLVD, un stand a été tenu au festival des marais avec une animation et des supports de communication sur la préservation de l'eau. Les actions ont également été valorisées via le Mag de la CCLVD.